

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE
TRANSPORTS, MER ET PÊCHE
Direction des affaires maritimes

**Arrêté du 15 janvier 2013 relatif aux examens conduisant à la délivrance
du brevet de mécanicien 750 kW pour l'année 2012-2013**

NOR : TRAT1301216A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche,

Vu le décret n° 99-439 du 25 mai 1999 modifié relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice des fonctions à bord des navires de commerce, de pêche ainsi que des navires de plaisance armés avec un rôle d'équipage ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 1999 modifié relatif à la formation et aux conditions d'obtention du diplôme de mécanicien 750 kW ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2002 relatif à l'organisation des examens pour l'obtention des certificats, diplômes et brevets de la marine marchande ;

Sur proposition du directeur de l'École nationale supérieure maritime,

Arrête :

Article 1^{er}

Les professeurs de l'enseignement maritime dont les noms suivent sont désignés pour participer aux commissions des examens en vue de la délivrance du diplôme de mécanicien 750 kW lors des différentes sessions de l'année scolaire 2012-2013.

Pour les sessions organisées par la DIRM Manche Est-mer du Nord :

– centre de Cherbourg (session de juin 2013) :

M. PERCHET Pascal, professeur en chef de l'enseignement maritime, président, en poste à l'École nationale supérieure maritime, centre du Havre ;

– centre de Boulogne (session de juin 2013) :

M. DUCHEMIN Gilles, professeur en chef de l'enseignement maritime, président, en poste à l'École nationale supérieure maritime, centre du Havre.

Pour les sessions organisées par la DIRM Nord Atlantique-manche Ouest :

– centre de l'École des pêches de l'île d'Yeu (session de février 2013) :

M. PEN Stéphane, professeur en chef de l'enseignement maritime, président, en poste à l'École nationale supérieure maritime, centre de Nantes ;

– centre de Lorient (session d'avril 2013) :

M. PEN Stéphane, professeur en chef de l'enseignement maritime, président, en poste à l'École nationale supérieure maritime, centre de Nantes ;

– centre du Guilvinec (session de mai 2013) :

M. TREDAN Éric, professeur en chef de l'enseignement maritime, président, en poste à l'École nationale supérieure maritime, centre de Saint-Malo ;

– centre de Nantes pour les candidats des Sables-d'Olonne et Nantes (session de mai 2013) :

M. FARJON Patrick, professeur en chef de l'enseignement maritime, président, en poste à l'École nationale supérieure maritime, centre de Nantes ;

– centre de Paimpol (session de mai 2013) :

M. FORTIN Frédéric, professeur en chef de l'enseignement maritime, président, en poste à l'École nationale supérieure maritime, centre de Saint-Malo.

Pour les sessions organisées par la DIRM Sud Atlantique :

– centre de La Rochelle (session de janvier 2013) :

M. FARJON Patrick, professeur en chef de l'enseignement maritime, président, en poste à l'École nationale supérieure maritime, centre de Nantes.

Pour les sessions organisées par la DIRM Méditerranée :

– centre de Sète (session de mai 2013) :

M. HASSLER Ivan, professeur principal de l'enseignement maritime, président, en poste à l'École nationale supérieure maritime, centre de Marseille ;

– centre de l'ENSM à Marseille pour les candidats de l'ENSM, de l'IPFM et de Mare Nicea (session d'avril 2013) :

M. CUNILL Philippe, professeur en chef de l'enseignement maritime, président, en poste à l'École nationale supérieure maritime, centre de Marseille.

Article 2

Les directeurs interrégionaux de la mer Manche Est-mer du Nord, de Nord Atlantique-Manche Ouest, de Sud Atlantique, de Méditerranée désignent, pour les centres qui les concernent, les autres membres des commissions.

Article 3

La directrice des affaires maritimes est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie.

Fait le 15 janvier 2013.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement de la directrice
des affaires maritimes :

*Le sous-directeur des gens de mer
et de l'enseignement maritime,*

Y. BÉCOUARN